

Bulletin Municipal de St-Martin-du-Vieux-Bellême

N° 28 - décembre 2020



**Notre ancien Maire,
est décédé le 30 octobre 2020 dans sa 100ème année.**

**Grande figure de Saint-Martin mais aussi du Perche, il a profondément
transformé notre commune durant ses 50 années de mandats.**

**Vous trouverez dans ce bulletin texte et photos rendant hommage
à ce grand serviteur du service public.**

ROGER BELLANGER, 1921-2020



Cher Roger,

C'est avec une profonde tristesse que nous sommes réunis aujourd'hui pour rendre hommage. La nécessité de respecter les mesures sanitaires nous a contraints à limiter l'audience à la famille et à tes amis les plus proches. Nous le regrettons mais sache qu'un hommage, à la dimension de ton mérite, te sera rendu dès que possible.

Ton histoire, Roger est indissociable de celle de Saint-Martin. Roger, tu as, en effet, marqué d'une empreinte indélébile notre commune.

Grande figure Saint- Martinoise et du Perche, Roger, tu as été, en effet, près de 50 ans au service de la commune. Installé à Saint-Martin fin 1950, tu es moniteur d'auto école jusqu'en 1978, puis ambulancier jusqu'en 1998.

Elu en 1959 à l'âge de 37 ans comme adjoint à Pierre de Romanet, autre grande personnalité de la commune, tu l'accompagnes jusqu'à son décès en 1978, date à laquelle tu es élu comme maire jusqu'aux élections de 2008 auxquelles tu décides de ne pas participer.

Homme de caractère et de terrain, tu connaissais ta commune comme personne et tu as fait émerger bon nombre de dossiers sans hésiter à mobiliser, voire à bousculer les services de l'État pour obtenir les accords nécessaires à leur réalisation. Tu as ainsi considérablement transformé pendant tes 5 mandats la commune la marquant de ton empreinte de maire bâtisseur.

- installation de l'eau avec la station de pompage, le château d'eau et les canalisations, projet démarré en 1958 et terminé en 1965. Tu me rappelais qu'en 1959, il n'y avait qu'un seul robinet dans le bourg au-dessus du café pour alimenter l'ensemble de la population en eau. Cette eau provenait du Prieuré, d'une source à proximité de la forêt.
 - création du lotissement des Tilleuls en 1969, avec 34 maisons bâties
 - création du lotissement des Colombiers en 1986, avec 19 maisons construites
- Installation du supermarché STOC en 1991,

Roger, tu as toujours su privilégier l'aspect économique, pour conserver nos entreprises et nos emplois

Autres grands projets que tu as réalisés :

- l'aménagement du bourg, commencé en 1995, a considérablement amélioré le cœur de notre village avec notamment la signature d'une convention de distribution de gaz en 1998 permettant aux habitants d'opter pour cette formule.
- la création de la nouvelle mairie en 2000, terminée en 2002 et le nouveau lotissement de l'Orée du Golf en 2007.

J'ajouterai que Saint Martin a été, grâce à toi, la première commune du canton à installer des panneaux de lieux-dits, installation nécessaire compte tenu de nos 17 kms de chemins revêtus.

Roger, tu étais aussi un homme de conviction et tu ne lâchais jamais rien. Tu t'étais ainsi passionné par l'affaire Seznec car tu n'aimais pas l'injustice et tu étais certain de son innocence. Tu as ainsi souhaité et inauguré en présence de son petit-fils, Denis, la rue Guillaume Seznec, le 16 juin 2000.

Roger, tu avais un engagement sans faille dans le service public, mais tu avais aussi une passion : l'aviation. Tu voulais être pilote de ligne mais la vie en avait décidé autrement et comme tu disais « je suis un pilote du dimanche » avec une licence privée obtenue en 1965. Tu as continué de piloter des avions de l'aéroclub de Mortagne pendant de très longues années et jusqu'à une période récente.

Roger, tu aimais à circuler dans notre commune, à regarder les paysages et les maisons. Tu aimais beaucoup les Saint Martinois et tu avais le plaisir à les rencontrer. Toujours souriant et disponible, tu étais très intéressé par la vie du territoire. Tu as ainsi participé très activement à son développement économique et touristique en soutenant l'implantation d'entreprises et la création du golf aux côtés de Francis GENG, ami de 70 ans. Tu as également été Président du Syndicat d'Electricité pendant 12 ans.

Roger, tu as toujours fait en sorte d'agir pour le bien de tous. Ça été ta vie. Je rappellerai que pendant la guerre, tu as ainsi caché un parachutiste américain en l'emmenant en lieu sûr afin qu'il échappe aux allemands.

Roger, nous te remercions pour tous les services que tu as rendus depuis 49 ans dans notre commune. Je crois que peu de communes dans notre canton, voire même dans notre Région, se sont autant transformées et améliorées que ce que tu as bâti, Roger, pendant ces 49 ans.

Roger, tu as bien rempli ta vie, repose en paix désormais. Nous ne t'oublierons pas.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour adresser toutes nos condoléances à ton épouse, à ta famille et à tes amis.

Texte écrit et lu par le maire,
lors de la cérémonie religieuse,
le 5 novembre 2020



Très bel hommage
des membres de l'équipe
de l'aéroclub de Mortagne

(photos communiquées par le Chef Pilote Patrick LE GALL)



ROGER BELLANGER : UNE VIE BIEN REMPLIE

Au service de la Commune



Ancienne mairie



Nouvelle mairie, inaugurée en 2002



Création du lotissement du Colombier en 1986

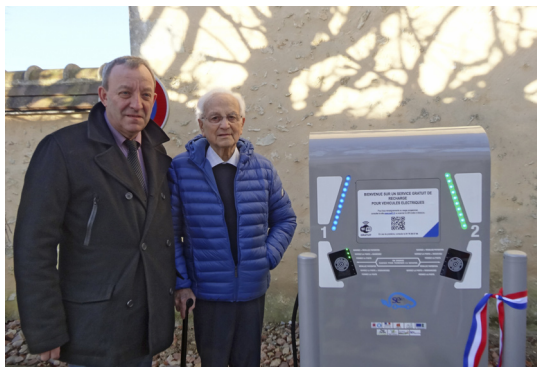


Création de l'Orée du Golf en 2007



Création des Tilleuls en 1969

Au service du Territoire



TE 61 : 12 ans comme Président du Syndicat d'Electricité (avec son successeur Philippe AUVRAY)



Créateur du Golf avec Francis GENG



Au service des autres Un homme de conviction et de caractère



Dylan DEATRICH, petit-fils de l'aviateur US,
sauvé en 1944
par Roger BELLANGER



Rue Guillaume SEZNEC : Inaugurée en présence
de son petit-fils Denis Seznec



Implantation du supermarché STOC en 1991

L'Aviation, sa Passion



Photos collectées
auprès de Thérèse, son épouse,
et de Gérard Colin.

Édito de Serge CAILLY, votre Maire

Je tiens tout d'abord à vous remercier tout particulièrement pour votre participation aux élections municipales de mars dernier et surtout pour la confiance que vous avez accordée aux 15 nouveaux élus (9 faisant partie de l'ancienne équipe plus 6 nouveaux). Vous trouverez d'ailleurs dans ce journal, une présentation détaillée de votre nouveau Conseil Municipal.

Le mandat 2020/2026 a démarré dans un contexte de profonde inquiétude lié à la crise sanitaire qui traverse notre pays et aux différentes attaques de terroristes islamistes contre la liberté d'expression, première conquête de la République, et la liberté de culte. Samuel PATY a été tué parce qu'il enseignait à ses élèves du lycée de CONFLANS Ste Honorine comment devenir citoyens et qu'il leur apprenait les libertés pour les exercer. Le 29 octobre, un terroriste volait les vies de Nadine DEVILLERS, Vincent LOQUES et Simone BARETO SILVA au cœur même de la Basilique Notre Dame de Nice. Ces attaques barbares sont inconcevables et elles nécessitent, au-delà des hommages, des moyens importants et immédiats pour y mettre fin.

La pandémie COVID 19 a mis en péril la santé de la population et modifié de façon extraordinaire la vie des citoyens partout dans le monde, désorganisant totalement l'activité économique tout en bouleversant nos modes d'interactions sociales. Les conséquences sur l'emploi sont et seront très importantes transformant très rapidement cette crise sanitaire et économique en crise sociale et sans doute financière. Certes, les Gouvernements et les Banques Centrales ont adopté des mesures de grande ampleur destinées à protéger les individus et les entreprises de l'arrêt brutal de l'activité, mais les prévisions de croissance tant de la Banque de France que de l'OCDE restent très pessimistes. La limitation voire la suppression des aides de l'Etat pourrait entraîner en 2021 un effet « falaise » si elles se concrétisaient. Depuis sa création, il y a 60 ans, l'OCDE n'a, en effet, jamais enregistré une telle baisse de croissance mondiale, évaluée en juin à 4,5% pour 2020.

Les pays européens payent le prix fort de cette crise économique sans précédent avec une prévision de PIB de moins 7,9% en 2020 dans la zone Euro avec cependant une baisse moins marquée en Allemagne (-6%). En France, la Banque de France, suite au deuxième confinement estime la baisse du PIB pour 2020 à -10% avec un taux de chômage qui atteindrait 11,5% en juin 2021 avec plus de 900.000 emplois détruits et une dette publique supérieure à 2 500 milliards d'euros soit environ 120% du PIB.

Notre territoire est aussi fortement impacté sur le plan économique en raison de l'importance de notre bassin industriel et de l'arrêt total d'une grande partie des commerces pendant les confinements. Rappelons que le bassin du Val d'Huisne est le 4ème bassin industriel de France en terme d'emplois industriels par rapport au nombre d'emplois. Le secteur automobile et ses sous-traitants occupent une place importante (plus de 1 500 emplois). Tous les secteurs d'activité ont particulièrement été touchés, le tourisme, les commerces notamment les cafés-hôtels restaurants, les associations mais aussi les secteurs horticoles et cidricoles.

Notre territoire, après avoir été moins touché que les grandes agglomérations compte tenu de la faible densité de sa population, enregistre une dégradation très rapide de sa situation sanitaire (cf tableau). L'ARS appelle à la plus grande prudence et au respect indispensable du confinement et des gestes barrières : port du masque, lavage des mains, aération des locaux et limitation des interactions sociales. Chacun a un rôle à jouer dans la lutte contre l'épidémie pour protéger les plus vulnérables et soutenir notre système de santé.

Après le choc initial de la crise sanitaire, la sortie du premier confinement, progressive selon les pays, a entraîné partout un net rebond de l'activité. Mais la durée et l'ampleur de ce rebond sont à nouveau freinées par la deuxième vague de la pandémie dont l'évolution reste encore très incertaine.

Il est donc indispensable d'éviter le scénario du pire en nous imposant une discipline collective absolument nécessaire en respectant le nouveau confinement pour d'abord respecter le travail formidable de nos soignants et restaurer ensuite la confiance des français.

En tout état de cause, endiguer l'épidémie va prendre beaucoup de temps et le retour à la vie d'avant n'est pas pour demain. C'est pourquoi, quels que soient les impacts de cette crise sanitaire plus ou moins importants sur l'évolution de nos mentalités, les temps qui viennent nous invitent à prendre en compte les inévitables et profonds changements à venir dans nos modes de vie, et ce, à tous les niveaux politiques, au sens noble et premier du terme.

Aidons nos soignants, protégeons nous collectivement en respectant les gestes barrières, nous pourrions ainsi éradiquer cette épidémie et retrouver le lien social qui nous fait tant défaut aujourd'hui.

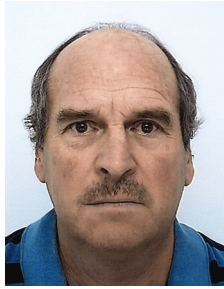
Je profite de cet éditorial pour vous souhaiter en mon nom et en celui du Conseil Municipal une bonne et meilleure année 2021.

Votre Maire,

VOTRE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Serge CAILLY



Denis Blondeau



Claudine Rottier



Dominique Fretard



Michelle Juignet



Christophe Moulin



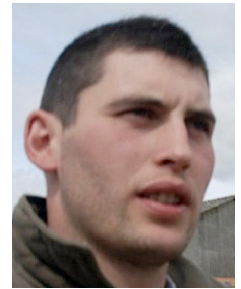
Christine Nouhaud



Jean-Marc Legros



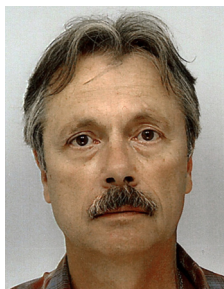
Guillaume Posson



Pierre-Yves BOULAY



Denis Vallée



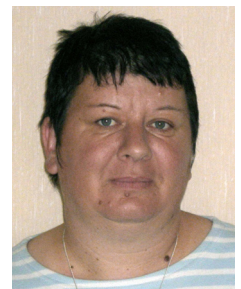
Daniel Doudelet



Sylvaine Denis



Ismaël HEURTEVENT



Christelle MAUTHE

Lors des élections de mars dernier, nous nous sommes engagés à écouter, dialoguer et communiquer avec vous. La présence de l'équipe municipale « sur le terrain » et la pérennisation de votre bulletin municipal, auquel vous êtes très attachés, nous permettront ensemble, nous en sommes persuadés, de continuer à développer et à continuer à faire vivre l'histoire de Saint- Martin.

➤ **Fonction des adjoints au sein du Conseil municipal :**

- 1er Adjoint : Denis Blondeau, en charge de la voirie, de l'assainissement et de l'environnement
- 2è Adjoint : Claudine Rottier, en charge du social et de l'évènementiel
- 3è Adjoint : Dominique Fretard, en charge des travaux

➤ **Commissions communales :**

- Administration générale (Finances, Communication)
S. Cailly, D. Blondeau, C. Rottier, D. Frétard et G. Posson.
- Environnement - Urbanisme – Voirie – SPANC :
D. Blondeau, C. Rottier, J-M. Legros, C. Moulin, D. Doudelet et P-Y. Boulay.
- Travaux : D. Frétard, J-M. Legros, D. Doudelet, C. Mauthé, C. Nouhaud et I. Heurtevent, G. Posson
- Sociale – Manifestations – Fleurissement : C. Rottier, D. Vallée, M. Juignet, S. Denis,
- Commissions Appel d'offres (3 titulaires – 3 suppléants) :
Titulaires : S. Cailly, D. Frétard, C. Rottier
Suppléants : D. Blondeau, G. Posson, C. Nouhaud

— LA VIE DE LA COMMUNE —

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 24 février 2020

- Vote du compte de gestion 2019
- Délibération du compte administratif 2019
- Affectation du résultat 2019
- Adoption du rapport n°4 de la C.L.E.C.T
- Proposition d'achat de 6 anciennes tables de la salle
- Subvention Clémence DENIS 4L trophy

Conseil du 28 mai 2020

- Vote du taux des indemnités du Maire
- Vote du taux des indemnités des Adjoints
- Délégations données au maire par le conseil municipal
- Vote des taux des taxes
- Vote du budget 2020
- Acquisition d'un véhicule
- Vote de la subvention pour Bellême-Boutique
- Désignation des représentants des commissions communales
- Désignation des délégués des syndicats intercommunaux

Conseil du 29 juin 2020

- Vote des subventions 2020
- Convention de partenariat entre la CDC et la commune pour l'offre de randonnée pédestre
- Vote des taux d'imposition 2019
- Vote du budget primitif 2019
- Demande de subvention DETR

Conseil du 14 septembre 2020

- Projet de l'Eglise demande subvention DSIL
- Assainissement collectif : délibération relative au contrôle obligatoire en cas de mutation
- Signature d'une convention avec le SIA pour l'autorisation des travaux de parking de la station d'épuration
- Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

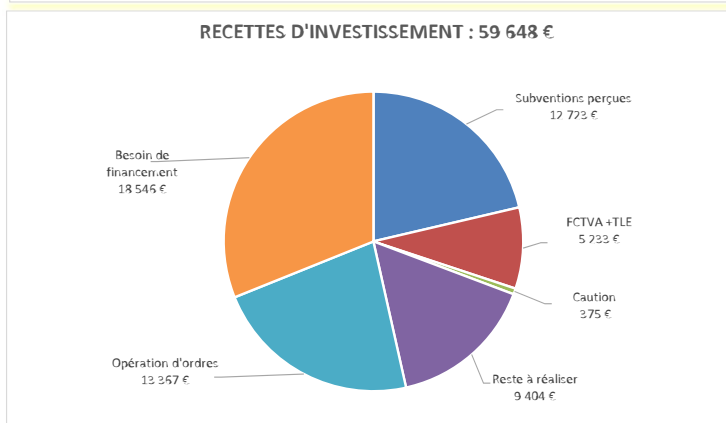
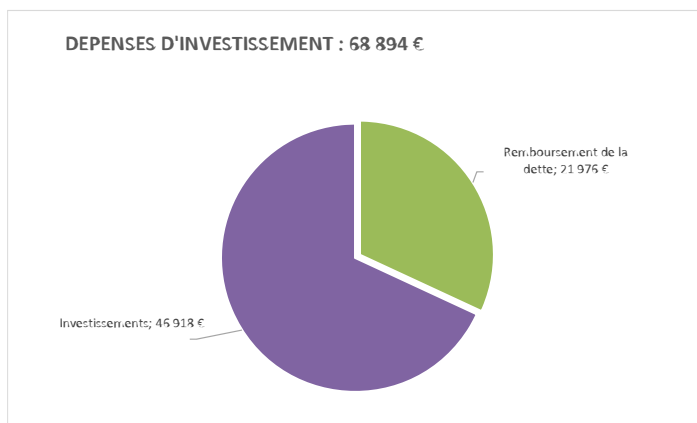
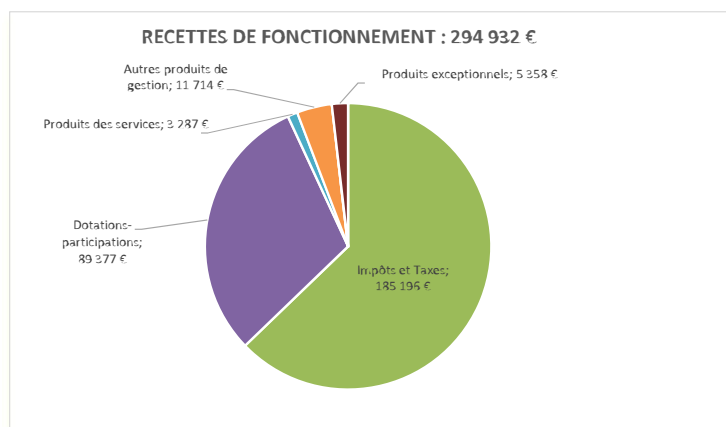
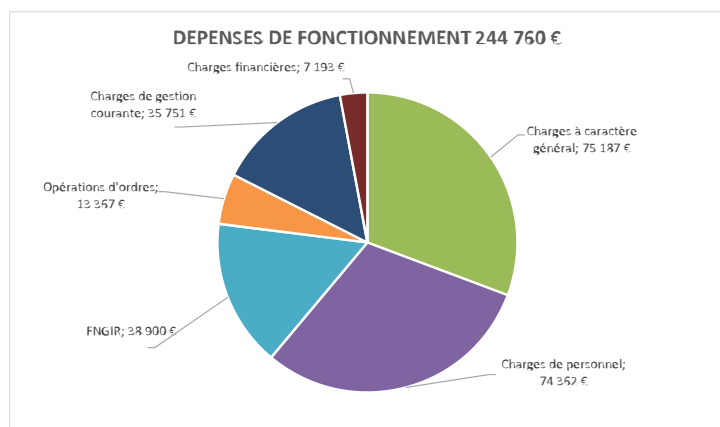
Conseil du 19 octobre 2020

- Transfert au Te61 de la compétence GAZ
- Eglise choix de l'architecte
- Création de poste d'adjoint administratif principal de 1ere classe



LES FINANCES

Lors de la séance du 24 février 2020, le Conseil Municipal de Saint-Martin a adopté le compte administratif 2019 faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 52 953,72 € et un résultat reporté de 304 576,48 € en concordance avec la situation de trésorerie de notre commune. Cette situation est validée par la Trésorerie Générale à travers le compte de gestion.



Endettement de la commune au 31.12.2019 : 133 043,12 €

Emprunt 2002 (fin 2022) pour construction Mairie	33 666,65 €
Emprunt 2013 (15 ans) pour enfouissement des Réseaux au lotissement des Tilleuls :	93 259,99 €
Emprunt 2016 pour matériel de tonte	6 116,48 €

Budget primitif voté le 28 mai 2020

Le budget primitif 2020 a été voté par le Conseil Municipal. Il est, bien entendu, équilibré. Il se compose en deux parties :

- la section de fonctionnement à 296 902 € est composée des dépenses et des recettes qui permettent à la commune d'assurer ses missions au quotidien.
- la section d'investissements à 86 909 € qui nous permet de continuer à mener à bien nos différents programmes de travaux.

LA FISCALITE LOCALE 2020 :

Les taux des impôts directs 2020, votés au budget primitif, restent inchangés. Les bases nous sont notifiées par les services fiscaux.

■ Taxe d'Habitation.....	9,09 %
■ Taxe Foncière (bâti).....	8,65 %
■ Taxe Foncière (non bâti).....	19,29 %
■ CFE (Entreprises).....	10,33 %

SUBVENTIONS ATTRIBUÉES

Le Conseil Municipal oriente l'attribution des subventions vers :

- les associations de St Martin (Comité des Fêtes, St Martin Patrimoine, Club des Aînés),
- les enfants de la commune (moins de 16 ans) participant à un voyage scolaire et/ou des activités sportives,
- les associations caritatives installées principalement dans le périmètre de la commune.

Un montant de 3.000 € a été reconduit

Les Travaux

Lors de l'élection de mars dernier, nous nous étions engagés à travers notre « profession de foi » à réaliser plusieurs projets importants au cours de cette nouvelle mandature.

Ces principaux projets étaient les suivants :

- Rénovation du lavoir du Bourg
- Enfouissement des réseaux au lotissement de la Bruyère
- Restauration de notre église
- L'entretien de nos 17 km de chemins de randonnées

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

LE LAVOIR DU BOURG



Les travaux ont été effectués par l'entreprise de Damiens Beunardeau pour un coût de 5 689 €



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À LA BRUYÈRE

Une réunion a eu lieu le 21 septembre avec le Territoire Energie 61, désigné maître d'œuvre, pour lancer ce dossier également très important pour notre commune.

Il s'agit, en effet, d'un investissement de près de 400.000 €HT financé, avec les candélabres, à plus de 75% par le TE 61.

Une préparation importante est nécessaire pour le maître d'œuvre en liaison avec l'entreprise qui assurera les travaux. Cette préparation concernera notamment les contacts nécessaires avec chacun des habitants. Les travaux ne sont donc pas prévus avant le troisième trimestre 2021. Dès que le calendrier sera précisé, nous programmerons une réunion publique avec les habitants de la Bruyère.

Entretien de nos 17 km de randonnées

Un important travail d'élagage a d'ores et déjà été entrepris sur la plupart de nos chemins de randonnées, travail qui sera poursuivi en 2021.

Restauration de notre Eglise :

RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE - CLOCHER

III. CONSTAT D'ÉTAT

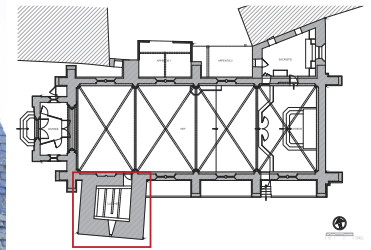
CLOCHER - COUVERTURE



Couverture clocher et flèche

- Ardoises posées au crochet très dégradées, présence de lichens.
- Présence de châssis tabatières
- Présence de lucarnes, 2 par versants.
- Présence d'une gouttière pendante au niveau de l'égout.

Les ardoises sont usées, cassées, elles glissent et risquent de chuter.



En 2019 un diagnostic complet de notre église avait été réalisé par le cabinet « Trouve », architecte de Chartres. Suite à cette étude, le conseil municipal de l'époque avait entériné le principe de limiter les travaux à ceux prioritaires à savoir, l'assainissement et la réfection totale du clocher : maçonnerie, charpente et couverture.

Ces travaux prioritaires étaient chiffrés par l'architecte à 232.000 € HT. Nous avons donc sollicité, dès le début de ce nouveau mandat l'Etat, le Département, la Direction des Affaires Culturelles (DRAC) et la Fondation du Patrimoine pour obtenir des subventions afin d'assurer une partie conséquente du financement. N'ayant pu obtenir les subventions nécessaires en 2020, nous venons de reporter notre projet au deuxième semestre 2021, sachant qu'un montant de subvention de 40% nous a été promis par le Sous Préfet au cours d'un rendez-vous récent. Nous nous engageons donc à réaliser ce chantier important et nécessaire de sauvegarde de notre patrimoine le plus rapidement possible.

Romane à l'origine (XI et XIIe), notre église aujourd'hui très visitée, fut remaniée au XVe et XVIe siècles avec des grandes fenêtres gothiques. Les fresques du XVIe de la sacristie et les stalles du XVIIe siècle sont inscrites au patrimoine. Notre église est aussi très riche d'histoire puisque pendant l'hiver 1229, période du siège de Bellême, le roi Saint Louis, alors âgé de 14 ans, et sa mère Blanche de Castille sont venus de nombreuses fois y suivre l'office religieux. En mai 1847, un ouragan effondra la charpente et la voûte. Les habitants de l'époque se sont battus pour conserver leur église alors qu'il était envisagé d'en édifier une au Gué de la Chaîne, qui n'était à l'époque pas une commune mais une simple dépendance de Saint Martin. C'est ainsi que notre église fut restaurée en 1858 sous la direction de l'architecte Rupricht Robert.

Autres Travaux :

Nous avons également prévu de remettre en gazon l'ancien terrain de boules situé derrière le terrain de football afin de continuer la plantation de plusieurs arbres de naissance. Les travaux ont été effectués par l'entreprise CARLIER pour un coût d'environ 1000€.

– Manifestations de la Commune –

Remise des dictionnaires

Comme chaque année, nous avons réuni dans la salle de la Mairie, les enfants de la commune venant de terminer leur année de CM2 et se préparant à rentrer au Collège en 6^{ème}.

A l'occasion de cette manifestation qui a eu lieu le 29 juin 2020, nous avons remis à Datin--Savain Robin un dictionnaire franco/anglais ainsi qu'une calculette, cadeaux très utiles pour aborder le cycle secondaire.



Inauguration arbre de naissance

Le 12 septembre a eu lieu l'inauguration d'un poirier en l'honneur des enfants nés en 2019 qui sont :

Eline Heurtevent, Adam Bataille, Alice Touchard,
Youna Medani Rodaro, Marceau Dufournier.

Trois arbres fruitiers vont être plantés pour les prochaines années qui seront un Pêcher, un Cerisier, un Cognassier.

– Cérémonie du 11 novembre –

Compte tenu de la crise sanitaire la cérémonie du 11 novembre a été organisée en comité restreint.



Le Comité des Fêtes

LE NOËL 2019 DES ENFANTS

34 enfants et leurs parents ont répondu présents, 6 enfants de plus que l'année précédente. L'animation était des jeux en bois de Monsieur Bouillez, le maquillage par Noémie des volontaires ; promenades en poney offertes par les écuries de Thalie.

Jean Marc Legros a eu la gentillesse de venir avec ses 2 ânes pour que le Père Noël arrive en calèche pour venir distribuer ses cadeaux.

La journée s'est terminée autour d'un goûter, avec fontaine à chocolats, fruits, viennoiserie, crêpes, châtaignes grillées, le tout dans une bonne ambiance.

Merci à tous les bénévoles pour leur participation, une journée qui a été une réussite.

**Nous avons programmé le Noël 2020 des enfants
le samedi 12 décembre (sous réserve)
pour privilégier la sécurité et la santé.**



LA FÊTE COMMUNALE ET LA FÊTE DE LA MUSIQUE ANNULÉES

Il nous a été impossible de réunir toutes les conditions pour assurer sereinement l'organisation qui attire toujours beaucoup de monde. Cette année, nous devons faire la fête de la musique le même jour que la fête communale, avec Saint Vincent des Prés et M. Duval & ses élèves autour d'un grand barbecue de M. Hubert.

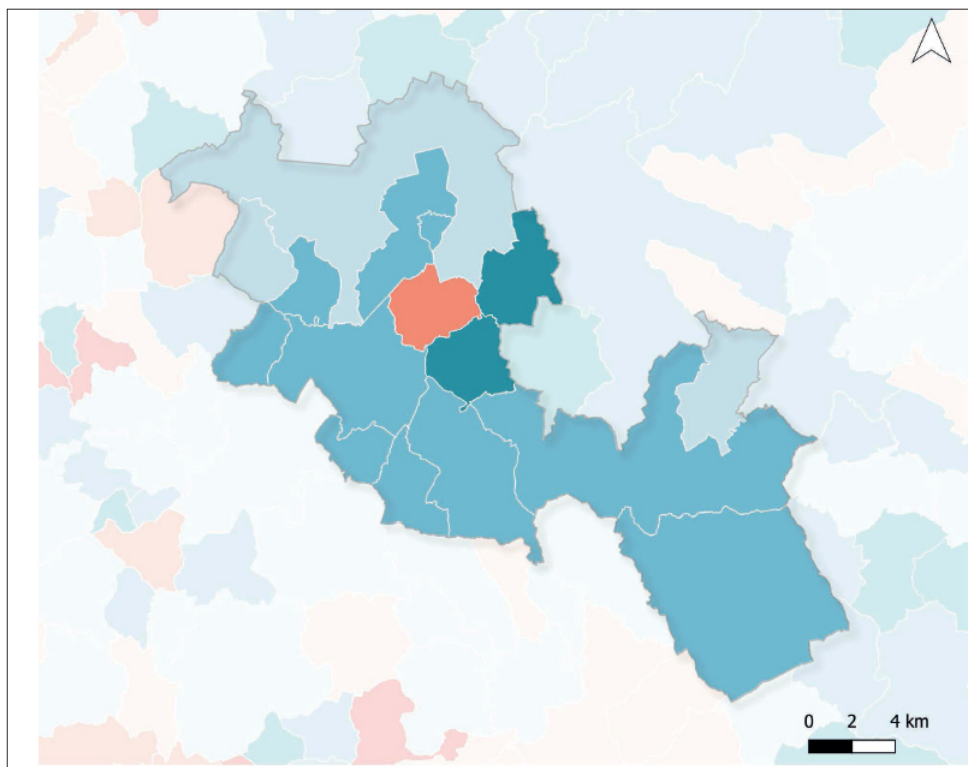
**LES LOTOS DU PRINTEMPS ET DU 18 OCTOBRE
ONT ÉTÉ ANNULÉS POUR CONFINEMENT**

SOIRÉE DANSANTE & POTÉE SARTHOISE

a eu un vif succès le 29 Février 2020 à la salle des Fêtes du Gué de la Chaîne avec 150 convives qui, malheureusement, a été pour l'instant notre dernière animation.

Principales caractéristiques de notre Commune

**Pour Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, la population a-t-elle augmenté ou baissé ?
Mon territoire est-il jeune ? Familial ? Vieillissant ?**



577 habitants au 1er janvier 2020

pour Saint-Martin du-Vieux-Bellême, contre 629 en 2010

3 naissances en 2020 contre 7 décès.

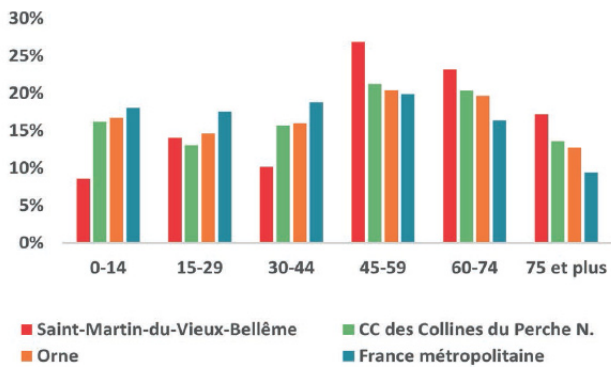
A l'échelle de la CC des Collines du Perche Normand, l'évolution de la population la plus élevée est enregistrée pour Appenai-sous-Bellême (+8%). L'évolution de la population la plus faible est quant à elle enregistrée pour La Chapelle-Souëf (-12%).

Tout comme les autres communes de moins de 10 000 habitants, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême fait l'objet d'un recensement exhaustif tous les cinq ans. A l'inverse, les communes de 10000 habitants ou plus font l'objet d'une enquête annuelle, 40% de leur population tant recensée sur une période de cinq années.

66 familles avec enfant(s) au 1er janvier 2020

pour Saint-Martin du-Vieux-Bellême, soit 23% des ménages de la commune

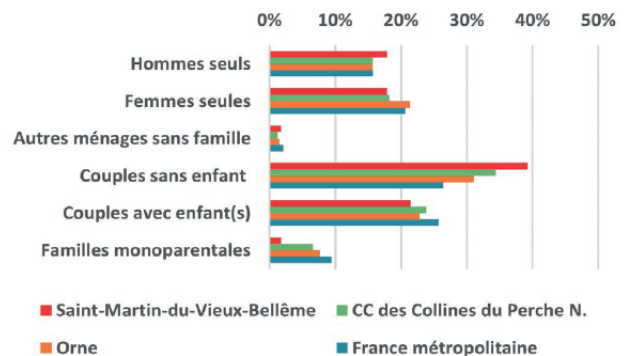
POPULATION PAR TRANCHE D'ÂGE



9% de la population a moins de 14 ans pour Saint-Martin-du-Vieux-Bellême.

Source : INSEE 2017

RÉPARTITION DES MÉNAGES PAR TYPE



2% des ménages de la commune sont des familles monoparentales.

Source : INSEE 2017

223 retraités au 1er janvier 2020

pour Saint-Martin du-Vieux-Bellême, contre 234 en 2006, soit une évolution de -3% en dix ans

30 personnes de 80 ans et plus au 1er janvier 2020

vivant seules à leur domicile dans la commune.

Pour Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, comment occupe-t-on son logement ? Les constructions ont-elles changé le visage de ma commune depuis les années 1960 ?

393 c'est le nombre de logements que compte St Martin du Vieux Bellême,
alors que ce chiffre était de 273 en 1968.

Taux d'activité des 15-64 ans, à St Martin du Vieux Bellême,

72% de la population est active pour Saint-Martin-du-Vieux-Bellême contre 76% pour les communes de moins de 1000 habitants.

L'occupation des sols de 1990 à 2018 en hectares, à St Martin du Vieux Bellême,
les surfaces agricoles sont de 1059 ha en 2018.



de gauche à droite : Pauline Garnier et Clémence Denis

— 4L TROPHY —

Le 20 février 2020, ma copilote Pauline Garnier et moi-même Clémence Denis, avons pris le départ pour le 4L Trophy, un raid humanitaire de presque 3 semaines, qui a pour but d'apporter des fournitures scolaires à l'association « Enfants du Désert » à Marrakech.

Pour ce faire nous avons commencé le projet un an avant pour trouver tous nos sponsors, mais aussi la fameuse 4L nommée « Beauté Fatale ». Beaucoup de travaux ont été réalisés sur le bolide car elle n'était pas en état de partir pour une si grande aventure.

En tout, nous avons réalisé près de 7 500 km avec un budget total de 7500 € environ, dont 3500 € l'inscription, le reste étant la voiture et sa préparation, l'essence pour tout le voyage et l'alimentation.

Notre seul confort pendant ce périple était notre 4l car nous n'avions ni douche, ni téléphone, ni télé, nous dormions en tente, sur tapis de sol et avec des nuits très froides... Eh oui, même au Maroc, les nuits sont très froides et comme le dit le dicton « à Boulagoul fout ta cagoule ».

En réalité, on s'est rendu compte que l'on vivait beaucoup mieux hors de notre confort habituel et encore plus lorsque l'on voit les pauvres villages du Maroc où les enfants sont très heureux et pourtant ils ne vivent de rien. Ce voyage fut une grande ouverture d'esprit sur le monde extérieur, on se rend compte qu'en France on a tout et pourtant on se plaint quand même.

Ce rallye fut exceptionnel, beaucoup d'émotion, de partage, de joies et surtout des souvenirs dont on se rappellera toute notre vie. J'en parle encore aujourd'hui comme si j'étais revenue hier. C'est une expérience unique et inoubliable, je pourrais vous raconter beaucoup de choses sur ce rallye, mais comme tout bons Trophystes, je préfère dire que le « 4L Trophy ne se raconte pas mais il se vit ».

Clémence Denis

*— 4L TROPHY —
février/mars 2020*



Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains très régulièrement



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs à usage unique



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

LIBÉRIE
LIBERTÉ
ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

INFORMATION

CORONAVIRUS (COVID-19)

BESOIN D'AIDE ?

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Coronavirus ? Vous avez besoin d'être aidé ou écouté ?

Appelez le **0 800 130 000**   

appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

Pour les personnes sourdes et malentendantes : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap

URGENCES

15

SAMU

17

POLICE SECOURS

18

SAPEURS-POMPIERS

114 

NUMÉRO D'URGENCE
Pour les personnes sourdes et malentendantes

Appels gratuits, disponibles 24h/24, 7j/7

VICTIMES OU TMOINS DE VIOLENCES

ENFANTS EN DANGER ?

119 gratuit, 24h/24, 7j/7

allo119.gouv.fr


VIOLENCES DANS LE COUPLE, VIOLENCES SEXUELLES ?

3919

numéro d'écoute gratuit, 7j/7 de 9h à 19h

URGENCES par SMS **114** 

arrêtonslesviolences.gouv.fr

 vous pouvez aussi trouver de l'aide dans les pharmacies et dans certains centres commerciaux.

VIOLENCES SUR DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP ?

3977

Numéro d'écoute, du lundi au vendredi de 9h à 19h, prix d'un appel local

VOUS PENSEZ AVOIR LE CORONAVIRUS ?

VOUS AVEZ DE LA TOUX ET DE LA FIÈVRE ?

Appelez votre médecin.

VOUS AVEZ DU MAL À RESPIRER OU ÊTES ESSOUFFLÉ ?

Appelez immédiatement

le SAMU **15**

114 

NUMÉRO D'URGENCE

Pour les personnes sourdes et malentendantes

DÉMARCHES SUR INTERNET

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR UTILISER INTERNET ?
(DÉMARCHES ADMINISTRATIVES...)

0 800 130 000 

LOYER

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À PAYER VOTRE LOYER CE MOIS-CI ?

0 800 130 000 

CHÔMAGE

Si vous arrivez en fin de droit depuis le **12 mars 2020**, alors vos droits sont prolongés jusqu'à la fin du confinement. **Attention !** Il faut continuer à s'actualiser, comme d'habitude, **avant le 15 de chaque mois** pour que ce prolongement soit valable.

Plus d'informations :

3949

sur l'application ou le site internet
pole-emploi.fr.

VERSEMENT DES ALLOCATIONS

VOUS TOUCHEZ DES AIDES SOCIALES ?

Pendant la crise, les aides sociales (RSA, RSO, AAH, AEEH et APL) vous sont versées sous forme d'avances si vous ne pouvez pas actualiser vos droits.

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ

sera automatiquement versée à **partir du 15 mai** à :

- Toutes les familles qui bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : **150 € par famille + 100 € supplémentaires par enfant à charge.**
- Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS : **100 € par enfant à charge.**

CHÔMAGE

Si vous arrivez en fin de droit depuis le **12 mars 2020**, alors vos droits sont prolongés jusqu'à la fin du confinement. **Attention !** Il faut continuer à s'actualiser, comme d'habitude, **avant le 15 de chaque mois** pour que ce prolongement soit valable.

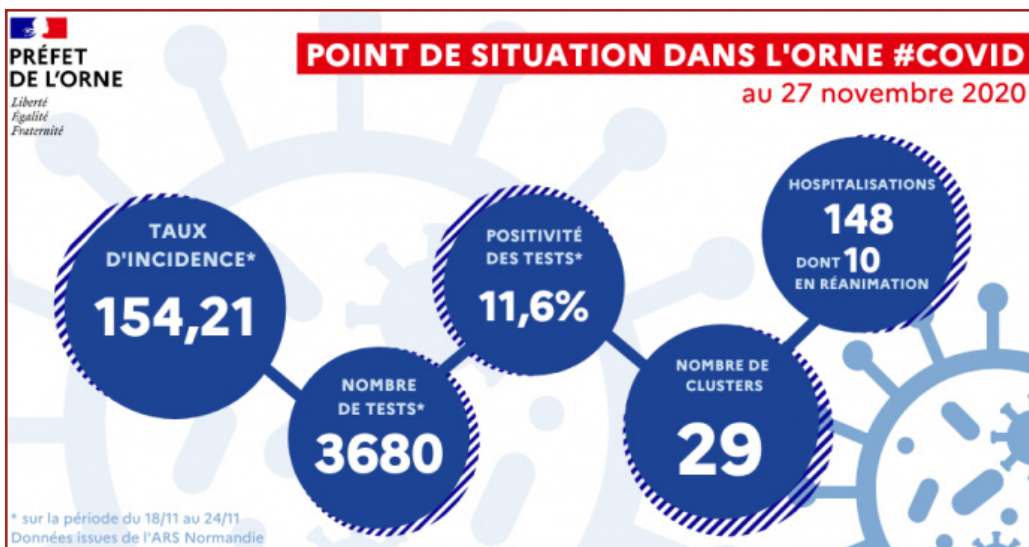
Plus d'informations :

3949

sur l'application ou le site internet
pole-emploi.fr.

Comment fonctionne le **0 800 130 000** ?

L'Etat a mis en place un numéro d'aide anonyme et gratuit à l'occasion de la crise que nous traversons. Son service est rendu possible grâce à la mobilisation de nombreuses associations et organisations : Croix-Rouge Ecoute, Croix-Rouge Chez Vous, SOS Amitié, SOS Confinement, Asso SPS, Ecoute Covid-19, Enfance et Covid, Net Ecoute, Ecoute Infos Familiales, Psychologues sans frontières, SOS Parentalité, Allo Parents Bébé, Fédération Jumeaux et Plus, Empreintes, Planning Familial, Agence du Numérique, Agence Nationale pour l'Information sur le Logement, Impôts Service, Alcool Info Service, Drogues Info Service, Tabac Info Service, Joueurs Info Service, Fédération 3977, Violences Femmes Info, Allô Enfance Maltraitée, Cellule Eglise Orthodoxe, Cellule Eglise Protestante, Cellule Eglise Catholique, Cellule Culte Juif, Cellule Culte Musulman, Cellule Culte Bouddhiste, Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-Mer et la visibilité de l'Outre-Mer, Fédération Grandir Ensemble, Conseil national consultatif des personnes handicapées, Association nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations, Autisme Info Service, Groupement national des centres ressources autisme, la FEDEEH...





L'ÉTAT CIVIL



Naissances

BOULAY Armand né le 13 juin 2020
RICHARD Théo né le 18 septembre 2020
SUCIU Gabriel né le 25 septembre 2020



Mariages

BARROUX Mélanie & DERACHINOIS Fabien le 11 juillet 2020
BOUVIER Marie-Agnès et BOUVET Bernard le 24 octobre 2020



Décès

NORBERT née GAROT Bernadette : 7 décembre 2019
PILLOUX Pierre : 3 décembre 2019
LIGOT Raymond : 8 janvier 2020
PISTOLESI Alix : 21 février 2020
BOTHINEAU Laurent : 12 mars 2020
ROUAULT née PINEAU Odette : 3 avril 2020
FERRUEL André : 20 juin 2020
SURIN Patrick : 16 juillet 2020
BELLANGER Roger le 30 octobre 2020

L'AGENDA - PROCHAINES MANIFESTATIONS



12 décembre 2020 :

- Noël des enfants organisé par le comité des Fêtes à 15 h à la mairie (sous-réserve)

11 janvier 2021 :

- Vœux de M. le Maire à la salle des Mariages à 17 h (sous-réserve)

Juin 2021 :

- Elections départementales et régionales (à confirmer)



- Informations pratiques -



Location de la salle

Habitants de la commune	Habitants hors commune
1 journée 130 €	1 journée 170 €
2 journées 200 €	2 journées 260 €

et 60 € par journée supplémentaire

Horaires de la déchetterie

➤ à Bellême



Les horaires d'ouverture sont :

T. 02 33 73 00 24

- pour la période d'hiver du 02/11 au 31/03 :
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



➤ à Colonard

Les horaires d'ouverture sont :

T. 02 33 73 70 99

- pour la période d'hiver du 01/10 au 31/03 :
du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h



Cimetière

- Concession :
Terrain, Colombarium, cavurne
15 ans : 150 € - 30 ans : 400 € - 50 ans : 600 €
Pour tout renseignement, s'adresser au secrétariat de la mairie.

Jardin du souvenir

Gratuit pour les habitants de la commune
50 € pour les habitants hors commune



Comment nous contacter ?

Votre Mairie est ouverte les

- Lundi de 9 h 00 à 12 h 00 & 14 h 00 à 18 h 00
- Mercredi et Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00
- Vendredi de 14 h 00 à 17 h 00

Vous êtes branchés Internet ?

Vous pourrez ainsi trouver de nombreuses informations utiles en accédant à l'adresse suivante :

www.saintmartinduvieuxbelleme.fr

Pour les photos, bulletins municipaux, comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal, etc., n'hésitez pas à consulter notre site.

Les séances du Conseil Municipal sont publiques. Elles se tiennent dans la salle des mariages. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons pour assister à celles-ci.



Pour mémoire,

un arrêté préfectoral du 20/02/1991, relatif au bruit précise que les travaux de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils bruyants peuvent être effectués

du lundi au vendredi : de 8 h à 12 h & de 14 h à 19 h,
les samedis : de 9 h à 12 h & de 15 h à 19 h 30,
les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

Nous vous demandons de respecter ces horaires.



Nouveaux Arrivants

Vous qui arrivez dans la commune, n'oubliez pas de passer en mairie afin de :

- faire votre changement d'adresse en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile

Vous avez 16 ans

Vous devez vous faire recenser au service des affaires militaires en mairie.

Cette démarche est très importante car l'attestation qui vous sera remise est nécessaire pour vous présenter à différents examens, concours ainsi que pour la conduite accompagnée.

Se munir de son livret de famille et de sa carte d'identité.